

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt deux
en exercice : 14 le quatorze mars à dix-neuf heures
présents : 13 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe,
GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine,
GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER
Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien,
16 mars 2022 Absents excusés : LEMARCHAND Christophe (procuration à LEMETAYER
Dominique)
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du compte rendu du 24 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion du 24 janvier 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Informations diverses

- Conseil Municipal

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme MORIN Séverine a souhaité démissionner du Conseil municipal pour raisons personnelles. Cette décision est effective depuis le 25 février 2022

- Cérémonie du 19 mars

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie aura lieu le samedi 19 mars. Le rendez-vous est fixé à 11h30 à la mairie, puis dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

- Recensement de la population

Le recensement de la population réalisé en janvier / février donne les chiffres suivants :

- Nombre d'habitants : 810
- Nombre de résidences principales : 371
- Nombre de résidences secondaires : 82
- Nombre de logements vacants : 31

- Travaux au Chêne Marqué

Les travaux au Chêne Marqué ont débuté. Une réunion sera organisée prochainement pour les Conseillers municipaux sur le site.

Tri sélectif / ordures ménagères

Dinan Agglomération réalise actuellement une étude au sujet du ramassage des ordures ménagères et de l'apport volontaire pour le tri sélectif. Une information sera transmise lorsque des changements seront décidés.

N° 03/2022/01/01 : Vote des comptes de gestion 2021 (budget général et budgets annexes)

Budget communal :

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la comptable municipale pour l'exercice 2021.

Budget local commercial près de l'église (crêperie)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la comptable municipale pour l'exercice 2021.

Budget épicerie

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la comptable municipale pour l'exercice 2021.

Budget Domaine des Clos

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la comptable municipale pour l'exercice 2021.

N° 03/2022/01/02 : Vote des comptes administratifs 2021 (budget général et budgets annexes) / Affectation des résultats

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances présente les comptes administratifs des différents budgets, lesquels sont détaillés dans les documents remis à chaque Conseiller Municipal. Des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Les comptes administratifs se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

BUDGET GÉNÉRAL :

Section de fonctionnement

Dépenses :	473 311.91 €
Recettes :	1 475 859.96 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	1 002 548.05 €

Section d'investissement

Dépenses :	162 080.13 €
Recettes :	97 458.49 €
Déficit d'investissement de clôture :	64 621.64 €
Restes à réaliser en dépenses :	301 270,00 €
Restes à réaliser en recettes :	82 825.00 €

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire a quitté la salle, approuve à l'unanimité (13 voix pour) le compte administratif de l'année 2021. L'assemblée décide d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2022 :

- financement de l'investissement (art 1068) :	283 066.64 €
- déficit d'investissement reporté (art 001) :	64 621.64 €
- excédent de fonctionnement reporté (art 002) :	719 481.41 €

BUDGET Local commercial près de l'église (crêperie) :

Section de fonctionnement

Dépenses :	28.74 €
Recettes :	8 647.58 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	8 618.84 €

Section d'investissement

Dépenses :	0 €
Recettes :	35 567.44 €
Excédent d'investissement de clôture	35 567.44 €

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire a quitté la salle, approuve à l'unanimité (13 voix pour) le compte administratif de l'année 2021. L'assemblée décide de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

- excédent de fonctionnement reporté (art 002) :	+ 8 618.84 €
- excédent d'investissement reporté (art 001) :	+ 35 567.44 €

BUDGET EPICERIE :

Section de fonctionnement

Dépenses :	0 €
Recettes :	3 881.54 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	3 881.54 €

Section d'investissement

Dépenses :	10 413,37 €
Recettes :	6 040.43 €
Déficit d'investissement:	4 372.94 €

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire a quitté la salle, approuve à l'unanimité (13 voix pour) le compte administratif de l'année 2021. L'assemblée décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- déficit d'investissement reporté (art 001) :	4 372.94 €
- excédent de fonctionnement reporté (art 002) :	3 881.54 €

BUDGET lotissement Domaine des Clos :

Section de fonctionnement

Dépenses :	85 574.88 €
Recettes :	85 574.88 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	0 €

Section d'investissement

Dépenses :	139 589.62 €
Recettes :	85 213.82 €
Déficit d'investissement de clôture:	54 375.80 €

Le Conseil Municipal, après que Mme le Maire a quitté la salle, approuve à l'unanimité (13 voix pour) le compte administratif de l'année 2021. L'assemblée décide de reprendre le résultat suivant pour 2022 :

- déficit d'investissement reporté (art 001) :	54 375.80 €
--	-------------

N° 03/2022/01/03 : Débat d'orientations budgétaires 2022

Monsieur Mickaël HAQUIN présente l'articulation du budget communal. Il précise que ces prévisions peuvent être modifiées au cours de l'année par des décisions modificatives de crédits.

Les prévisions de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement sont étudiées, et des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Après avoir pris connaissance des différentes prévisions budgétaires pour le budget général et les budgets annexes, le Conseil municipal :

- Dit que certaines questions doivent être posées sur des dépenses habituelles par exemple, est-ce nécessaire de continuer à faucher les talus ? avec deux passages ? Ne faut-il pas, pour préserver la biodiversité remettre cette pratique habituelle en question ?
- Demande d'étudier l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs ?
- Précise que les poteaux bois remplacés dans le bourg ne donnent pas satisfaction alors que les poteaux initiaux doivent pourtant être changés puisqu'ils pourrissent à la base (ils sont placés directement dans la terre, et l'essence choisie n'est pas adaptée à ce type d'installation)

- Précise que le montant indiqué pour la tranche conditionnelle de travaux au Domaine des Clos (dont la date de réalisation n'est pas fixée) sera à revoir à la hausse
- Demande s'il est nécessaire de remettre en état l'abri bus de Quélaron
- Précise qu'une subvention pour venir en aide aux Ukrainiens sera votée lors du vote du budget
- Accepte de reconduire les réfections de 100 € pour le bail commercial de la crêperie, et de 350 € pour le bail commercial de l'épicerie.
- Emet un avis favorable à ces propositions qui seront amendées lors du vote du budget primitif en fonction d'éléments non encore connus à ce jour dont les dotations de l'Etat et les bases d'impositions locales)

L'étude de ces questions posées sera portée à la connaissance de l'assemblée le moment venu.

Le vote du budget est prévu le vendredi 8 avril à 19h00.

N° 03/2022/01/04 : Permanences pour les élections présidentielles

Madame le Maire rappelle que les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.
Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.
Les scrutins se dérouleront salle d'honneur de la mairie.

Les permanences des conseillers municipaux pour le 10 avril sont validées dans le tableau suivant :

	Président/ Vice-Président	Membres du bureau
8H00 – 10H45	Marie-Jeanne DESPRÉS	Christophe LEMARCHAND Christelle CLEMENT
10H45 – 13H30	Mickaël HAQUIN	Anne- Christine HENRY Michel MORDEL Thierry AUCLAIR
13H30 – 16H15	Philippe CLEMENT	Stéphane PERTUISEL Sébastien TOSTIVIN
16H15 – 19H00	Fabienne GUICHARD	Dominique LEMETAYER Jean GIBLAINE

La Présidente
Marie-Jeanne DESPRÉS

La secrétaire
Anne-Christine HENRY


